



République Démocratique du Congo

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**RAPPORT DE MISSION D'IDENTIFICATION DES  
CONFLITS D'AFFECTATION DES TERRES ET DE  
SUPERPOSITION DES USAGES DANS LES AIRES  
PROTÉGÉES : cas de la province pilote de la  
TSHOPO/Kisangani  
Du mardi 09 au samedi 13 septembre 2025**

Septembre 2025





## I. INTRODUCTION

A l'exécution de l'ordre de mission n°117/CAB/MINAT/SG//9-2025 du ... septembre 2025 de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Monsieur le Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire, Dieudonné MENZU NGOLO a effectué une mission de cinq jours dans la Province pilote de la Tshopo/ Kisangani du mardi 09 au samedi 13 septembre 2025 dans le cadre de « l'identification des principaux conflits d'usage et d'affectation des terres dans les aires protégées cas des provinces pilotes de la Tshopo et de l'Equateur ».

Le présent rapport porte sur le déroulement de la mission dont la délégation était composée des personnes dont les noms et fonctions suivent :

1. Directeur Chef de Service NGOY KITWA Baïdon, Expert Senior à l'Unité de Gestion de la Taskforce/AT ;
2. Cheffe de Division NGALO BOBELE Clarisse, Webmaster à l'Unité de Gestion de la Taskforce/AT ;
3. Monsieur KASUSULA SUMAILI Guelord ; Chef de Bureau.

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

### a. PREMIER JOUR : mardi 09 septembre 2025

A son arrivée à la descente de l'avion, la délégation de Kinshasa a été reçue à l'aéroport par une équipe restreinte sous la direction de Madame la Cheffe de Division de Kisangani, Mélanie LOMBO afin de leur souhaiter la bienvenue.



Cette première journée a été marquée par l'installation des missionnaires venus de Kinshasa dans les différents hôtels de la place selon les réservations préalablement effectuées. S'en est suivi d'un bref entretien de mis au point conduit par le Directeur Chef de service, NGOY KITWA Baïdon, pour projeter le déroulement général des activités à effectuer dès la deuxième journée.

**b. DEUXIEME JOUR : mercredi 10 septembre 2025**

Censée être une journée de présentation des civilités à l'Autorité Provinciale, Son Excellence le Gouverneur, la journée s'est soldée par une séance de travail autour du Directeur Chef de service, NGOY KITWA afin d'organiser de façon minutieuse les différentes visites prévues auprès des parties prenantes envisagées notamment : la représentation provinciale de l'ICCN, les Divisions Provinciales des MEDD, Mines, Agriculture, ainsi que les institutions universitaires de recherche en établissant des contacts par prise des rendez-vous téléphoniques essentiellement.

Cette nouvelle méthodologie de travail d'aller vers les intéressés au lieu de tenir un atelier les regroupant tous au sein d'un seul et même emplacement, s'est imposée de soi au regard d'insuffisance de budget conséquent permettant une bonne tenue des assises.

**c. TROISIEME JOUR : jeudi 11 septembre 2025**

C'est finalement aux premières heures de la troisième journée que s'est tenue la toute première entrevue entre la délégation de Kinshasa et les représentants provinciaux de l'ICCN à savoir : (i) Le Directeur Provincial Adjoint (ii) Le Conservateur chargé de Suivi et Evaluation et (iii) leur chercheur scientifique.

L'ICCN en identifiant les différentes aires protégées de la région a commencé par (1) le Parc National de la MAIKO, situé entre la Tshopo et le Maniema.

Son principal conflit/ menace consiste dans l'occupation illégale par les bandes armées d'une part et la communauté locale d'autre part engendrant comme conséquences : 1. Le braconnage (vente illicite des espèces rares), 2. Exploitation illégale des ressources minières et 3. Abatage incontrôlé des arbres (déforestation et dégradation des forêts) par les autochtones financés par des commerçants véreux.



Les communautés locales ne reconnaissent pas l'espace des aires protégées par manque de délimitation claire.

Le Parc National de la LOMAMI (2), situé entre la Tshopo, le Maniema et le Nord-Kivu. Ce parc souffre de presque de mêmes types de conflit/menace à l'exception du fait que leurs principaux occupants restent les groupes armés des Simba, des FDLR et des mai-mai.

En plus des Parcs Nationaux, l'ICCN a cité la réserve forestière de YOKO (3), celles de biosphère de YANGAMBI (4) dont une partie est confondue avec une cité d'habitation qui suscite des anarchistes destructeurs ; ainsi que MASAKO (5), qui a pratiquement disparu de la liste des aires protégées pour occupation illégale par spoliation de l'espace dû à l'action des particuliers nantis et des communautés locales. La boucle de la TSHOPO (6) en tant que biosphère est aussi concernée par le conflit dû à la spoliation de son espace. BABAGULU (7), LOKOMBE (8), MAMBOKO (9) sont à placer dans les mêmes conflits.

Jusqu'à ce jour, ICCN/Tshopo chapeaute les quatre provinces issues de l'espace oriental suivant son ancienne configuration administrative. D'où la récurrente sollicitation de leur intervention dans les provinces de l'ITURI (cas de RFO, Réserve Forestière à Okapis), BAS-UELE (cas de la Réserve de RUBITELE, BILIWERE) et au HAUT-UELE.



La Division Provinciale de l'Environnement parle plutôt en termes de forêts classées répertoriées au nombre de 12 dont la plupart ne sont pas désaffectées. Elle déplore toujours le cas d'occupation illégale engendrant la spoliation des espaces devenus des concessions(terrains) d'habitation des particuliers nantis et communautés locales.



La séance de travail s'est poursuivie vers la Division Provinciale des Mines dont la principale menace reste l'exploitation illicite des ressources minières.



En dernier lieu, la délégation de Kinshasa a rencontré l'Agriculture qui a déclaré n'avoir aucun sujet de conflit à ce jour.



d. **QUATRIEME JOUR : vendredi 12 septembre 2025**

L'université de Kisangani via sa faculté des sciences a été le principal siège des échanges avec la délégation de Kinshasa.



Dans le « département de l'écologie et ressources forestières » comme dans celui de... la préoccupation majeure reste la délimitation de différentes aires protégées, régler le problème d'implication des communautés par un exercice de conscientisation de la masse quant aux aires protégées afin d'aller dans le sens d'une gestion participative.

L'un des intervenants a même évoqué le fait qu'en parlant par exemple de gaz carbonique, les autochtones réclament ne rien voir de palpable ni toucher. Dans ce cas, comment protéger un élément non maîtrisable physiquement ? ou encore, quel serait leur bénéfice financier en protégeant de telles réserves de biosphère ?



La fin de la journée de travail a été marquée par une visite éclair de Monsieur le Secrétaire Général et son équipe à la Division Provinciale où un entretien a eu lieu entre le Patron de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et les Cadres et Agents. Un repas de famille organisée par la Cheffe de Division en guise d'aurevoir aux missionnaires a suivi l'entretien donnant aux missionnaires l'occasion de retourner boucler leurs valises pour le retour vers Kinshasa.

**e. CINQUIEME JOUR : samedi 13 septembre 2025**

Dernier jour à Kisangani et retour vers Kinshasa la capitale dont l'atterrissage à N'djili a eu lieu vers 19h00'.

Fait à Kinshasa, le 15 septembre 2025

**Pour le Secrétariat Technique**

**CD Clarisse NGALO BOBELE, Webmaster**

